

9 juillet 2015

COMMUNIQUE DE LA DIRECTION

La Direction a reçu mercredi 8 juillet les organisations syndicales. Elle a entendu les inquiétudes des personnels et souhaite les rassurer.

Elle a réaffirmé son engagement à négocier un accord unique d'entreprise qui vise à retrouver des marges pour conforter le réseau éditorial de l'agence, à renouer avec une politique de rémunération dynamique, à garantir la sécurité juridique de nos règles sociales.

Elle souhaite rappeler que :

- **Plus de 70% des 117 accords ont déjà été repris dans le projet de texte qui constitue le socle garanti.** Celui-ci va déjà bien au-delà du Code du travail et des conventions collectives « journalistes » et « agences de presse ».

A titre d'exemple, le projet d'accord assure qu'un journaliste en production ayant plus de 15 ans d'ancienneté bénéficiera de 57 jours de congés et RTT.

Les prochaines réunions de négociation permettront d'enrichir ce projet de texte. En aucun cas, il n'y aura de retour en arrière.

- A partir du 20 juillet, les organisations syndicales sont ainsi conviées à **des réunions de négociation thématiques qui permettront d'étudier leurs contre-propositions afin de converger vers une position commune.** Les thèmes abordés seront les suivants : spécificités du temps de travail à l'agence (CET, RTT, veilles et permanences...), expatriation, grilles salariales et politique de rémunération, cartographie des métiers et organisation du travail des personnels techniques, administratifs et commerciaux.
- La direction s'engage à ce que, **dès 2016, une augmentation salariale générale accompagne la poursuite des négociations.** Elle s'engage également à débloquer dès septembre 2015, une enveloppe de primes et promotions.

Sur ces bases, elle invite les salariés à reprendre le travail afin que la place de l'AFP de 3^{ème} agence mondiale ne soit pas compromise. **La poursuite du mouvement pénalise en effet l'ensemble de l'activité,** l'actualité de la France n'étant pas déconnectée du reste du monde.

La direction rappelle que faire grève est un droit que les salariés peuvent exercer ou non. Le libre accès aux outils de travail doit dans tous les cas être assuré.